

Offre Électricité groupé collectivité

Offre de marché réservée aux particuliers dont la puissance est inférieure à 36 kVA

Valable à compter du 1er mai 2024

Votre tarif d'électricité comprend 3 parties :

Abonnement

Un abonnement sans surcoût

Chez ALPIQ, le prix de l'abonnement est identique à celui des tarifs réglementés.
Le montant de votre abonnement dépend de la puissance maximale de votre compteur (exprimé en kVA).

Consommation

Un prix du kWh toujours moins cher

Vous bénéficiez de 26% de remise sur le prix du kWh HT du tarif réglementé au 01/02/2024. Le prix du kWh HT est fixe jusqu'au 31/05/2026. Il est identique quelle que soit la puissance souscrite (3 à 36 kVA). Par la suite vous bénéficierez de la remise de l'offre Classique ALPIQ.

Taxes

Un taux identique pour tous les fournisseurs


De nombreuses taxes et contributions s'appliquent à votre contrat d'électricité. Elles sont identiques chez tous les fournisseurs d'électricité et évoluent en fonction des décisions du gouvernement.

Option tarifaire Base						Option tarifaire Heures Creuses														
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€/mois) Identique au tarif réglementé		Prix du kWh (en €/kWh)				Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€/mois) Identique au tarif réglementé		Prix du kWh (en €/kWh)										
	HT	TTC	Tarifs réglementés		Tarif Alpiq -26%*			HT	TTC	Heures pleines		Heures creuses -26%*								
			HT	TTC	HT	TTC				Tarifs réglementés	Tarif Alpiq	Tarifs réglementés	Tarif Alpiq	HT	TTC	HT	TTC			
3 kVA	7,99	9,63																		
4 kVA	8,76	10,62																		
5 kVA	9,54	11,61																		
6 kVA	10,31	12,60					6 kVA	10,70	13,01											
7 kVA	11,15	13,66					7 kVA	11,62	14,15											
8 kVA	12,00	14,73					8 kVA	12,53	15,29											
9 kVA	12,84	15,79					9 kVA	13,45	16,70											
10 kVA	13,70	16,87					10 kVA	14,34	17,85											
11 kVA	14,57	17,96					11 kVA	15,23	18,99											
12 kVA	15,43	19,04					12 kVA	16,12	20,13											
13 kVA	16,22	20,05					13 kVA	16,96	21,22											
14 kVA	17,02	21,06					14 kVA	17,80	22,31											
15 kVA	17,81	22,07					15 kVA	18,64	23,40											
16 kVA	18,60	23,08					16 kVA	19,47	24,48											
17 kVA	19,38	24,08					17 kVA	20,30	25,56											
18 kVA	20,17	25,08					18 kVA	21,13	26,64											
19 kVA	21,06	26,20					19 kVA	22,01	27,77											
20 kVA	21,95	27,31					20 kVA	22,89	28,91											
21 kVA	22,84	28,42	0,188700	0,251640	0,139400	0,192480	21 kVA	23,78	30,04	0,204000	0,270000	0,150700	0,206040	0,151300	0,206760	0,111700	0,159240			
22 kVA	23,73	29,53	Tarif identique quelle que soit la puissance souscrite				22 kVA	24,66	31,17	Tarif identique quelle que soit la puissance souscrite										
23 kVA	24,62	30,65					23 kVA	25,54	32,31											
24 kVA	25,51	31,76					24 kVA	26,42	33,44											
25 kVA	26,24	32,71					25 kVA	27,21	34,47											
26 kVA	26,98	33,65					26 kVA	27,99	35,50											
27 kVA	27,71	34,60					27 kVA	28,78	36,54											
28 kVA	28,44	35,55					28 kVA	29,56	37,57											
29 kVA	29,18	36,49					29 kVA	30,35	38,60											
30 kVA	29,91	37,44					30 kVA	31,13	39,63											
31 kVA	30,81	38,56					31 kVA	31,92	39,74											
32 kVA	31,70	39,68					32 kVA	32,72	40,75											
33 kVA	32,60	40,80					33 kVA	33,51	41,76											
34 kVA	33,49	41,91					34 kVA	34,30	42,77											
35 kVA	34,39	43,03					35 kVA	35,10	43,78											
36 kVA	35,28	44,81					36 kVA	35,89	44,79											



Une offre 100% verte - Origine France

Vous bénéficiez d'une offre comprenant 100% d'électricité verte produite en France

	Electricité verte
 Electricité 100% verte origine France	inclus

Les avantages inclus dans mon offre

Une offre vraiment personnalisable

Vous avez la possibilité de personnaliser votre offre en choisissant : l'origine et le pourcentage d'énergie verte, le montant de vos mensualités, votre date de prélèvement.

Vous changez d'avis ?
Modifiez vos options en quelques clics.

Un contrat sans mauvaise surprise

Les contrats ALPIQ sont sans engagement et sans frais cachés.

Suivez, analysez et maîtrisez votre consommation depuis votre espace client.

Un service client à votre service

Les conseillers ALPIQ sont basés en France et à vos côtés pour vous aider.

ALPIQ est élu "Meilleur service client de l'année" entre 2017 et 2022.

Source : Baromètre CLEEE-FNCCR territoire d'énergie 2017-2022 pour les professionnels

Le saviez-vous ?

Si je change d'avis, puis-je revenir au tarif réglementé ?

Nos offres sont sans engagement, il vous est donc possible de revenir au tarif réglementé quand vous le souhaitez.

Est-ce que j'ai besoin de changer de compteur ?

Non, il n'y a pas besoin d'intervention lors d'un changement de fournisseur.

En changeant de fournisseur est-ce que je risque une coupure d'électricité ?

Non, rejoindre ALPIQ est rapide et n'entraîne pas de coupure de courant.

Frais annexes

- 1** Pénalité de retard de paiement : 7,50 € TTC par retard
- 2** Intérêt de retard de paiement : 1,5x le taux d'intérêt légal en vigueur
- 3** Duplicata de facture de moins de 6 mois : 5 € TTC par duplicata

La grille tarifaire ALPIQ est établie sur la base des tarifs réglementés en vigueur au 1er février 2024. La réduction est calculée sur le prix hors taxes des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité (hors abonnement). Le prix « toutes taxes comprises » (TTC) comprend le prix hors taxes (HT) auquel s'ajoute les taxes et contributions énergie (la contribution aux charges du service public de l'électricité (CSPE) d'un montant de 0,021 € par kWh et la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), d'un taux de 21,93 %, et appliquée sur la part acheminement de votre abonnement) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 5,5% applicable sur l'abonnement et la CTA et au taux de 20% applicable sur la consommation d'électricité et la CSPE. Les tarifs TTC sont fournis à titre indicatifs et sont susceptibles de varier en fonction des taxes et contributions appliquées (CTA). Avec ALPIQ, vous avez la garantie qu'une quantité d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolienne) équivalente à votre part d'énergie verte est injectée dans les réseaux, grâce aux garanties d'origine émises par EEX.

* Remise de 26% sur le prix du kWh HT du tarif réglementé au 01/02/2024. Le prix du kWh HT est fixe jusqu'au 31/05/2026. Le prix du kWh HT est identique quelle que soit la puissance souscrite (3 à 36 kVA). Par la suite vous bénéficierez de la remise de l'offre Classique ALPIQ (actuellement -4% sur le prix du kWh HT du tarif réglementé).

Version de la grille tarifaire : Grille tarifaire_PRIX_AO_MAI24_26_01052024_04



OFFRE DE FOURNITURE DE GAZ

Prix fixe 3 ans - WIKIPOWERMAI24 - Achat groupé collectivité

Dans le cadre d'un prix de marché pour une consommation prévisionnelle inférieure ou égale à 150 000 kWh pour toute souscription entre le 01/05/2024 et le 31/05/2024.

Fiche d'information établie en conformité avec le Code de la Consommation - art. L224-3.

1- CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE ET SERVICES INCLUS

L'offre de fourniture de gaz naturel en prix de marché proposée par GAZ DE BORDEAUX et décrite dans la présente fiche d'information est ouverte exclusivement :

- aux particuliers, en vue d'un usage domestique,
- aux professionnels consommant moins de 30 000 kWh/an.

Le tarif comprend l'acheminement et la livraison du gaz au compteur, la location et la relève de celui-ci, ainsi que les interventions de sécurité réalisées par le GRD (gestionnaire du réseau de distribution).

Sur le site internet www.gazdebordeaux.fr, le client dispose d'un espace personnalisé accessible sans frais.

Cette offre contient 10% de biogaz d'origine française.

2- BARÈME DE PRIX APPLICABLE POUR TOUTE SOUSCRIPTION DU 01/05/2024 AU 31/05/2024 (arts. 4 & 5.1 des conditions générales de vente)

Le prix du kWh pourra être réactualisé conformément à l'évolution des tarifs publics de distribution et de transport appliqués par les GRD et GRT, fixés par les pouvoirs publics par arrêté et qui peuvent être consultés sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Énergie (www.cre.fr).

Le prix de l'abonnement mensuel évoluera d'une manière identique à celui du prix repère de vente calculé mensuellement par la Commission de Régulation de l'énergie.

Offre de prix de marché valorisée mai 2024

REFERENCE INTERNE	CONSOMMATION ANNUELLE PRÉVISIONNELLE	PRIX DU KWH TTC* (TVA 20%)	ABONNEMENT MENSUEL TTC* (TVA 5.5%)
WIKIP03W4	jusqu'à 4000 kWh	0,1042 € TTC (0,0705 € HTT)	8,58 € TTC (7,26 € HTT)
WIKIP13W4	entre 4000 et 50000 kWh	0,0845 € TTC (0,0541 € HTT)	21,43 € TTC (17,44 € HTT)

(* Le prix mensuel de l'abonnement TTC inclut la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), soumise à une TVA au taux de 5,5%. Le prix du kWh TTC inclut la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel - Art. L 312-35 et suivants du code des impositions sur les biens et services soumise à une TVA au taux de 20%). La CTA est indiquée à titre indicatif car fonction, notamment, de la tarification du gestionnaire du réseau de distribution (article 18 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004).

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain seuil défini par décret bénéficient pour leur résidence principale du chèque énergie institué par les articles L 124-1 et suivants du Code de l'énergie et dont les modalités et conditions d'accès sont définies par voie réglementaire. Celles-ci peuvent être consultées sur le site <https://chequeenergie.gouv.fr>. Un numéro vert est également disponible pour toute information relative au chèque énergie : 0 805 204 805 (appel gratuit depuis un poste fixe).

3- DURÉE DU CONTRAT (arts. 4.3 et 8 des conditions générales de vente) ET MISE À DISPOSITION

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée, sous réserve des dispositions de l'article 9. Il est mis à disposition du client sur simple demande auprès de son fournisseur et dans son espace client si il en dispose.

Les prix du kWh et de l'abonnement tels que mentionnés ci-dessus sont valables uniquement pour une durée de 3 années à compter de la date de souscription. Au moins un mois avant la date anniversaire du contrat, le fournisseur adresse au client une nouvelle proposition de prix. En cas de refus de ces conditions tarifaires, le client peut résilier son contrat sans frais. Si le client ne manifeste pas son refus dans le délai mentionné sur le courrier qui lui a été adressé, le contrat est renouvelé, pour une nouvelle période aux nouvelles conditions tarifaires.

4- DURÉE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

La durée de validité de l'offre de fourniture est limitée au mois civil en cours.

5- DÉLAI PRÉVISIONNEL DE FOURNITURE DU GAZ NATUREL (art. 2.3 des conditions générales de vente)

Sauf si le point de consommation est déjà alimenté en gaz, le délai prévisionnel de fourniture est, au maximum, de cinq jours ouvrés à compter de la date de demande de rendez-vous pour mise à disposition du gaz formulée par le fournisseur auprès du GRD (selon conditions standards de livraison et catalogue des prestations du GRD). L'installation du client doit, au préalable être raccordée au réseau public de distribution de gaz naturel.

6- FACTURATION ET MODES DE PAIEMENT (arts. 5 et 6 des conditions générales de vente)

Une facture est émise tous les 3 mois sauf si le client opte pour la mensualisation de ses paiements (dans ce cas, une facture de régularisation annuelle est émise par Gaz de Bordeaux). La plupart des moyens de paiement courants sont acceptés par Gaz de Bordeaux. Le paiement par carte bancaire est accessible 24h/24 et 7j/7 dans votre espace client sur <https://espaceclient.gazdebordeaux.fr/> ou par téléphone via le serveur vocal interactif sécurisé au 05 56 79 40 30. Le paiement en espèces est possible uniquement via le service Efficash de la Poste. Le délai de paiement est de 15 jours, au plus tard, après l'émission de la facture.

7- PRESTATIONS TECHNIQUES ET FRAIS DIVERS (art. 5.4 des conditions générales de vente)

Les frais supplémentaires que le fournisseur peut être amené à facturer au client sont répertoriés dans un barème communiqué au client sur simple demande et consultable sur le site internet du fournisseur www.gazdebordeaux.fr.

Les prestations associées à la livraison du gaz assurées par le GRD sont répertoriées dans le catalogue des prestations du GRD, communiqué au client sur simple demande et consultable sur le site internet du GRD identifié dans les conditions standard de livraison.

8- INTERRUPTION DE LA LIVRAISON POUR NON PAIEMENT (art. 6.4 des conditions de vente)

En l'absence de paiement intégral, dans les délais prévus, des sommes facturées, Gaz de Bordeaux peut demander au GRD l'interruption de la livraison de gaz, dans les conditions fixées par le décret n°2008-780 du 13 août 2008 modifié par le décret 2014-724 du 27 février 2014.

9- RÉSILIATION DU CONTRAT (art. 9 des conditions générales de vente)

Résiliation à l'initiative du client : le client peut résilier le contrat à tout moment, sans frais de résiliation. La résiliation ne peut avoir d'effet rétroactif. La résiliation est effective à la date de l'index, réel ou estimé, transmis par le GRD ou validé par ce dernier pour un index auto-relevé. Toutefois, dans le cas d'une résiliation pour changement de fournisseur de gaz, le client n'est tenu à aucune démarche préalable auprès du fournisseur. Son contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat de fourniture de gaz.

Résiliation à l'initiative du fournisseur : au terme des délais visés à l'article 6.4, hors application des procédures spécifiques régies par le Code de l'action sociale et des familles et des dispositions réglementaires prises pour leur application, à défaut de paiement par le client, le fournisseur peut résilier le contrat sans devoir aucune indemnité. Le client reste responsable des consommations enregistrées par le compteur jusqu'à la date de résiliation de son contrat de fourniture et au complet paiement des factures correspondantes.

10- CONDITIONS DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE DU FOURNISSEUR ET DU GRD

La responsabilité contractuelle du fournisseur ou du GRD peut être engagée en cas de manquement à leurs obligations contractuelles dans les conditions décrites à l'article 11 des conditions générales de vente.

11- DROIT DE RÉTRACTATION (art. 2.4 des conditions générales de vente)

Conformément à l'article L 224-3 du Code de la consommation (renvoyant aux articles L 221-18 et L 221-20), lorsque le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, le consommateur bénéficie du droit de rétractation régi par les articles L 221-23 à L 221-25 du Code de consommation. Le consommateur dispose ainsi d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à avancer de motif ni à supporter de pénalités. Aux termes de l'article L 221-18, ce délai de quatorze jours court à compter de la conclusion du contrat. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant. Pour exercer son droit de rétractation, le client peut utiliser le formulaire de rétractation qui lui a été remis conjointement au formulaire d'engagement et le renvoyer, avant l'expiration du délai de quatorze jours, par voie postale à l'adresse Gaz de Bordeaux - Service Relation Client - 6 place Ravezies - 33075 Bordeaux Cedex ou par voie électronique à l'adresse clients@gazdebordeaux.fr. Pour exercer son droit, le client peut aussi notifier sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, en l'adressant, par voie postale ou électronique, aux mêmes adresses. Si le consommateur souhaite bénéficier de la mise à disposition immédiate du gaz, et donc que son contrat débute avant la fin du délai de rétractation, il doit en formuler la demande expresse au fournisseur. Celui-ci doit recueillir la demande du client par tout moyen si elle est formulée à l'occasion de l'emménagement dans un nouveau site et sur papier ou support durable dans les autres situations. Si, malgré sa demande expresse, le client notifie son intention de se rétracter avant la fin du délai de quatorze jours, il reste redevable du montant de l'abonnement et de sa consommation jusqu'à la date de cette notification (toutefois, aucune somme n'est due si la demande expresse du client n'a pas été recueillie dans les formes visées au paragraphe précédent).

12- RÈGLEMENT À L'AMIABLE DES LITIGES (art. 14 des conditions générales de vente)

Les parties s'efforcent de résoudre tout litige à l'amiable, le client pouvant saisir le fournisseur de toute réclamation qu'il juge opportune. La réclamation du client peut être formulée par courrier (Gaz de Bordeaux - Service Relation Client - 6 place Ravezies - 33075 Bordeaux cedex), par mail à clients@gazdebordeaux.fr, par téléphone ou via le site internet du fournisseur www.gazdebordeaux.fr en utilisant le formulaire électronique mis à disposition. Le fournisseur s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux réclamations éventuelles du client.

Au cas où le client n'obtiendrait pas satisfaction pour un litige né de l'exécution du contrat, relatif à une obligation incombant au fournisseur et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite préalable auprès du fournisseur qui n'aurait pas permis de régler le différend dans un délai fixé par voie réglementaire, il peut saisir gratuitement le Médiateur National de l'Énergie (www.energie-mediateur.fr) par voie électronique en ouvrant un dossier sur www.sollen.fr ou par courrier en téléchargeant le modèle de formulaire en ligne et en l'envoyant à Médiateur national de l'énergie- Libre réponse n°59252 - 75443 Paris Cedex 09. Celui-ci formule une recommandation écrite et motivée sur les litiges dont il est saisi. Le client trouvera également toutes informations utiles sur les droits et obligations du consommateur en matière de fourniture d'énergie sur www.energieinfo.fr (numéro vert : 0800 112 212, appel gratuit depuis un poste fixe).

Achat groupé de Pellets

Nous avons sélectionné les **meilleures offres de pellets, produits en Bourgogne Franche-Comté, de qualité et au meilleur prix.**

Découvrez les tarifs! Ces prix sont mentionnés en euros toutes taxes comprises (TTC), frais de livraison inclus en Côte d'Or.

Livraison en palettes

Nombre de palette(s)	Prix (€/palette)
1	352,00
2	347,00
3	342,00
4	338,00
5	333,00

Livraison en vrac

Quantité livrée (kg)	Prix unitaire (€/tonne)
Entre 1 000 kg et 1 999 kg	314,00
Entre 2 000 kg et 2 999 kg	309,00
Entre 3 000 kg et 3 999 kg	304,00
Entre 4 000 kg et 4 999 kg	299,00
5 000 kg et plus	294,00

Une palette contient 72 sacs de 15 kg, soit un poids total de 1 080 kg.

Retrait auprès du fournisseur

Quantité retirée (nbre sacs)	Prix unitaire (€/sac)
Entre 15 sacs et 72 sacs	4,62
Plus de 72 sacs	4,54

Les retraits sont possibles à partir d'une quantité minimum de 1 sac, sur rendez-vous, auprès de SOFISTOCK (7 rue du Point du Jour à 21800 Chevigny-Saint-Sauveur).

Comment bénéficier de l'offre ?

Afin de bénéficier de l'offre de l'achat groupé, nous vous invitons à contacter directement le fournisseur THEVENIN DUCROT par téléphone au **03.80.48.44.14 avant le 31 mai**, en précisant que vous faites partie de l'achat groupé. Vous pourrez ainsi passer commande et convenir d'une livraison en mai, juin ou juillet !

Qualité des pellets

- Des **pellets locaux** :
 - Origine du bois : Bourgogne Franche-Comté
 - Lieu de production : Bourgogne Franche-Comté (25270 Levier)
 - Lieu d'ensachage: Bourgogne Franche-Comté (25270 Levier)
- Qualité : Pellets de qualité DIN+.
- Essence : pellets composés à 100% de bois résineux.
- Longueur : la quantité de granulés dont la longueur est supérieure à 40 mm ne peut excéder 1% en masse.
- Taux d'humidité inférieur à 8%.

Achat groupé de Vélos à Assistance Electrique (VAE)

Page Internet avec les données techniques des vélos sélectionnés :
<https://wikipower.fr/offres-dpt21-velos-assistance-electrique/>

Découvrez les offres du prestataire CYCLES LAPIERRE :



Vélo Urbain - LAPIERRE / E-URBAN 3.5



-30%

Au prix de **1.329,30 €** au lieu de **2.399 €**.
Soit **719,70 € de réduction** et **350 € de subvention***.

[Plus d'informations](#)

Vélo Urbain premium - LAPIERRE / E-EXPLORER FS 9.7



-30%

Au prix de **3.359,30 €** au lieu de **5.299 €**.
Soit **1.589,70 € de réduction** et **350 € de subvention***.

[Plus d'informations](#)

Vélo Tout Terrain - LAPIERRE / OVERVOLT AM 5.6



-30%

Au prix de **3.779,30 €** au lieu de **5.399 €**.
Soit **1.619,70 € de réduction**.

[Plus d'informations](#)

LE PRESTATAIRE :

Nous avons retenu l'offre des **CYCLES LAPIERRE**, présent sur le marché depuis plus de 75 ans. Son équipe pourra accueillir les personnes intéressées dans son magasin à **Dijon** (Rdpt Georges Pompidou, tel : 03 80 43 24 43). Une bonification du montant de la subvention proposée par le **Département de la Côte-d'Or** est accordée à ce prestataire, car il assemble ses produits sur le territoire.

Les offres ont une durée limitée et ne seront valables que jusqu'au **dimanche 30 juin**.

Profitez également d'une réduction de **10 % en magasin sur les accessoires**, valable le jour de l'achat du cycle de votre choix.

Découvrez les offres du prestataire BICY :



Vélo Urbain pliable - F00 / F001



-35%

Au prix de **789,35 €** au lieu de **1.599 €**.
Soit **559,65 € de réduction** et **250 € de subvention***.

[Plus d'informations](#)

Vélo Urbain premium - BIANCHI / T-TRONIK



-40%

Au prix de **1.339,40 €** au lieu de **2.649 €**.
Soit **1.059,60 € de réduction** et **250 € de subvention***.

[Plus d'informations](#)

Vélo Tout Terrain - NCM / M3



-35%

Au prix de **1.429,35 €** au lieu de **2.199 €**.
Soit **769,65 € de réduction**.

[Plus d'informations](#)

LE PRESTATAIRE :

Nous avons retenu l'offre de **BICY**, spécialiste du déplacement de proximité et du vélo électrique. Son équipe pourra accueillir les personnes intéressées dans ses 2 magasins à **Dijon** (14 Rue de la Poste, tel : 09 54 02 31 29) et à **Quetigny** (12 Rue des Chalands, tel : 09 79 02 99 34).

Les offres ont une durée limitée et ne seront valables que jusqu'au **dimanche 30 juin**.

Profitez également d'une réduction de **20 % en magasin sur les accessoires**, valable le jour de l'achat du cycle de votre choix.



Achat groupé d'énergies de Thorey-en-Plaine
Initiative de regroupement communal

En partenariat avec  wikipower

22 Mai 2024

Présentation

Etienne JALLET



Président de Wikipower France

15 ans d'expérience sur le marché de l'énergie, dont 7 années auprès d'un fournisseur (Pricing – Responsable produits résidentiels, Responsable Service Clientèle Pro., etc.)

Achat groupé de la Ville de Thorey-en-Plaine

Une initiative de la Commune de Thorey-en-Plaine et de 26 autres communes du Département. L'entreprise Wikipower a été désignée pour assurer la gestion technique et opérationnelle de l'action.



- 9 ans d'existence;
- **le premier acteur** dans l'organisation d'achat groupé pour le compte de collectivités;
- **spécialiste** des achats groupés **d'électricité 100% verte**;
- **société indépendante** de tout fournisseur.

Objectifs

- Informer sur le **marché de l'énergie**
- Présenter et informer sur le **déroulement** de l'achat groupé
- Présenter les offres de manière détaillée
- Répondre à vos **questions**



Le marché de l'énergie



Achat groupé d'énergies de Thorey-en-Plaine
Initiative de regroupement communal

En partenariat avec  wikipower

Le marché de l'énergie

Les acteurs du marché de l'énergie



Le marché de l'énergie

Evolution des prix de l'énergie

ELECTRICITE

Depuis le 1^{er} octobre 2021, instauration d'un « bouclier tarifaire », avec des évolutions du prix de l'électricité « limitées »:

- Février 2022: +4%
- Août 2022: gel des tarifs
- Février 2023: +15%
- Août 2023: +10%
- Février 2024: +9%



Soit une **hausse de 40 % du prix de l'électricité** en un peu plus de deux ans!

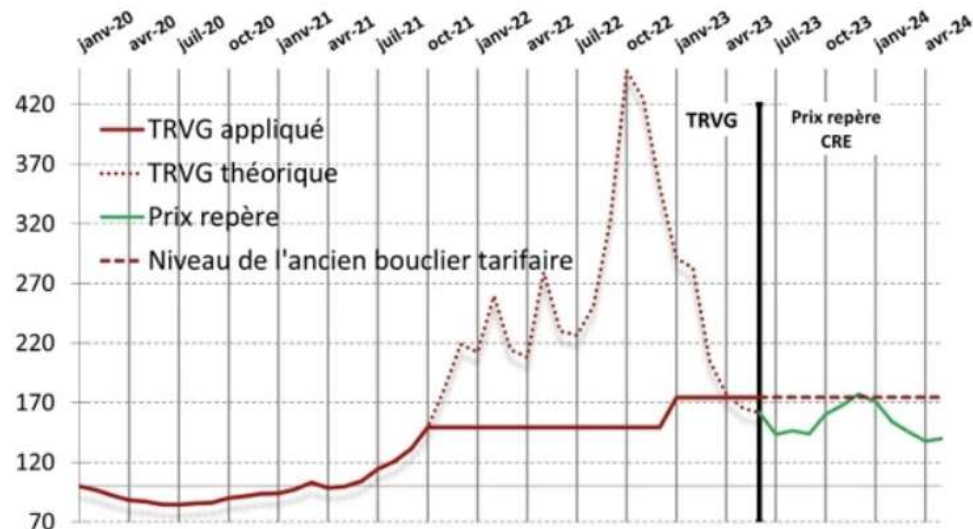
Le bouclier tarifaire est toujours présent mais il sera probablement supprimé en 2024.

Le marché de l'énergie

Evolution des prix de l'énergie

GAZ

Depuis le 1^{er} octobre 2021, instauration d'un « bouclier tarifaire », avec des évolutions du prix du gaz « limitées » :



Source : cre.fr

Depuis le 1^{er} juillet 2023: Fin du bouclier tarifaire et des tarifs réglementés de vente.

Déroulement de l'achat groupé d'énergies



Achat groupé d'énergies de Thorey-en-Plaine
Initiative de regroupement communal

En partenariat avec  wikipower

Déroulement de l'achat groupé

1. Préinscription

Plus de 240 foyers et entreprises se sont pré-inscrits à l'achat groupé de la Commune de Thorey-en-Plaine et, au total, plus de 3 700 participants se sont préinscrits aux achats groupés organisés par les mairies de Côte d'Or !

Déroulement de l'achat groupé

2. Mise en concurrence des fournisseurs

- Au préalable, communication aux fournisseurs d'un cahier des charges.
- Mise en concurrence et sélection de la meilleure offre sur base des critères suivants:
 - **Prix**
 - **Durée** des offres
 - Fourniture d'**énergie renouvelable**
 - Niveau de **services** (accès au service clientèle, mode de facturation, etc.)

Déroulement de l'achat groupé

3. Communication des résultats et souscription

Communication des résultats

Chaque participant a reçu un e-mail de présentation des offres sélectionnées.

Souscription

Les participants sont invités à accepter les offres sélectionnées jusqu'au 31 Mai.

Il n'y a donc aucune obligation d'accepter les offres sélectionnées.

Le changement de fournisseur s'effectue quelques jours plus tard, sans intervention technique, ni modification apparente sur la consommation.

Il est plus simple de changer de fournisseur d'énergie que de téléphonie

Offres lauréates



Achat groupé d'énergies de Thorey-en-Plaine
Initiative de regroupement communal

En partenariat avec  **wikipedia**

Offres lauréates

The logo for ALPIQ, featuring the company name in a bold, orange, sans-serif font against a dark blue rectangular background.

ELECTRICITE:

- **Fournisseur sélectionné** : **ALPIQ**, un fournisseur d'origine Suisse, leader dans ce pays et présent en France depuis 2001.
- Électricité **100% verte** et d'origine **française** : L'électricité fournie provient de sources renouvelables.
- **Réduction de 26%** : Par rapport aux tarifs réglementés de vente de l'électricité d'EDF de mai 2024, hors taxes.
- **Tarif fixe** : Le tarif hors taxes du kWh n'évoluera pas pendant toute la durée du contrat.
- **Abonnement** : L'abonnement est identique à celui du tarif réglementé de vente de l'électricité d'EDF.
- **Durée de l'offre contractuelle** : Jusqu'au 31/05/2026, soit un peu plus de deux ans.

Offres lauréates



GAZ :

- **Fournisseur sélectionné : Gaz de Bordeaux**, fournisseur historique de la région bordelaise qui existe depuis plus d'un siècle.
- **Biogaz** : L'offre garantit que 10% de votre consommation totale de gaz sera issue de biogaz.
- **Réduction de 17%** : Par rapport à la moyenne des prix repères hors taxes publiés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) depuis juillet 2023
- **Tarif fixe** : Le prix de l'énergie, hors taxes, n'évoluera pas en cours de contrat.
- **Abonnement** : L'abonnement est identique à celui du prix repère publié par la CRE.
- **Durée de l'offre contractuelle** : Trois ans à partir de la date de début de fourniture.

Offres lauréates

Economies moyennes en électricité et en gaz



**Gaz conso.
moyenne**

176 €

grâce à l'offre de l'achat
groupé d'énergies

Économie annuelle estimée sur base d'une consommation de 13 000 kWh/an pour un foyer bénéficiant du prix repère de la CRE (prix moyen).



**Électricité conso.
moyenne**

154 €

grâce à l'offre de l'achat
groupé d'énergies

Économie annuelle estimée sur base d'une consommation de 2 600 kWh/an en tarif Base et une puissance de 6 kVA pour un foyer bénéficiant du tarif réglementé de vente.



**Électricité
chauffage**

395 €

grâce à l'offre de l'achat
groupé d'énergies

Économie annuelle estimée sur base d'une consommation de 3 800 kWh/an en heures pleines, 3 200 kWh en heures creuses et une puissance de 9 kVA pour un foyer bénéficiant du tarif réglementé de vente.

Offres lauréates

PELLETS:

- **Fournisseur sélectionné** : **THEVENIN DUCROT**, un fournisseur établi localement avec des bureaux à Chevigny-Saint-Sauveur.
- **Production locale** :
 - Origine du bois : Bourgogne Franche-Comté
 - Lieu de production : Bourgogne Franche-Comté (25270 Levier)
 - Lieu d'ensachage: Bourgogne Franche-Comté (25270 Levier)
- **Qualité** : pellets de qualité DIN+, composés à 100% de bois résineux
- **Livraison** : A définir à la commande, livraison en mai, juin en juillet.



Offres lauréates



PELLETS:

- **Prix** (prix mentionnés en euros toutes taxes comprises (TTC), frais de livraison inclus en Côte d'Or)

Livraison en palette(s)

Nombre de palette(s)	Prix (€/palette)
1	352,00
2	347,00
3	342,00
4	338,00
5	333,00

Une palette contient 72 sacs de 15 kg, soit un poids total de 1 080 kg.

Livraison en vrac

Quantité livrée (kg)	Prix unitaire (€/tonne)
Entre 1 000 kg et 1 999 kg	314,00
Entre 2 000 kg et 2 999 kg	309,00
Entre 3 000 kg et 3 999 kg	304,00
Entre 4 000 kg et 4 999 kg	299,00
5 000 kg et plus	294,00

Retrait sur site

Quantité retirée (nbre sacs)	Prix unitaire (€/sac)
Entre 15 sacs et 72 sacs	4,62
Plus de 72 sacs	4,54

Offres lauréates

Vélos à assistance électrique:

- **2 lauréats** et 6 modèles de cycles sélectionnés:



Vélo Urbain pliable - F00 / F001



-35%

Au prix de **789,35 €** au lieu de **1.599 €**.
Soit 559,65 € de réduction et 250 € de subvention*.

Vélo Urbain premium - BIANCHI / T-TRONIK



-40%

Au prix de **1.339,40 €** au lieu de **2.649 €**.
Soit 1.059,60 € de réduction et 250 € de subvention*.

Vélo Tout Terrain - NCM / M3



-35%

Au prix de **1.429,35 €** au lieu de **2.199 €**.
Soit 769,65 € de réduction.

Vélo Urbain - LAPIERRE / E-URBAN 3.5



-30%

Au prix de **1.329,30 €** au lieu de **2.399 €**.
Soit 719,70 € de réduction et 350 € de subvention*.

Vélo Urbain premium - LAPIERRE / E-EXPLORER FS 9.7



-30%

Au prix de **3.359,30 €** au lieu de **5.299 €**.
Soit 1.589,70 € de réduction et 350 € de subvention*.

Vélo Tout Terrain - LAPIERRE / OVERVOLT AM 5.6



-30%

Au prix de **3.779,30 €** au lieu de **5.399 €**.
Soit 1.619,70 € de réduction.



Questions les plus posées

Questions les plus posées



Achat groupé d'énergies de Thorey-en-Plaine
Initiative de regroupement communal

En partenariat avec  wikipower

Questions les plus posées

Questions principales

- **Je ne suis pas préinscrit**, comment bénéficier des offres?

Vous pouvez encore vous pré-inscrire jusqu'au 31 Mai sur le site <https://thoreyenplaine-energie.fr> ou par téléphone au 03 73 27 53 13.

Nous vous communiquerons ensuite les offres négociées.

- Je suis préinscrit et **je n'ai pas reçu les offres**, comment en bénéficier?

Vous pouvez nous communiquer vos coordonnées en fin de réunion et nous vous recontacterons pour vous les faire parvenir.

Questions les plus posées

Questions principales

- Si je change de fournisseur, est-ce que cela va affecter la **qualité du service de fourniture** de gaz et/ou d'électricité (interruption de fourniture, rétablissement en cas de panne, etc.)?

Non, la seule chose qui change est la couleur de la facture, le prix et l'aspect renouvelable de l'énergie.

Ce seront toujours ENEDIS (électricité) et GRDF (gaz) qui assureront la gestion du réseau et du compteur.

- Dois-je payer des **frais de résiliation** si je change de fournisseur ?

Aucun, vous pouvez changer de fournisseur à tout moment et sans frais si vous êtes un particulier.

- Si je change de fournisseur, dois-je en **informer mon fournisseur actuel** ?

Non, le nouveau fournisseur s'occupera de l'ensemble des démarches.

Questions les plus posées

Questions principales

- Qu'est-ce que de l'énergie renouvelable/verte?

*C'est une énergie qui provient de **sources que la nature renouvelle en permanence**, par opposition à une énergie non renouvelable dont **les stocks s'épuisent**.*

- *Electricité verte: panneaux photovoltaïques, éoliennes, centrales hydroélectriques...*
- *Gaz vert: méthanisation...*



*Comment **s'assurer** qu'on a bien un contrat **d'énergie verte**?*

*Le fournisseur doit s'approvisionner en électricité verte auprès d'un producteur pour disposer de la **quantité d'électricité équivalente à votre consommation**.*

Questions les plus posées

Questions principales

- Si je change de fournisseur est-ce que je **conserve les horaires actuels de mes heures creuses et mes heures pleines**?

Oui, ce sujet dépend d'ENEDIS et non du fournisseur.

- Je souhaite avoir un **calcul personnalisé de mes économies**, comment faire?

Si vous n'avez pas reçu de calcul personnalisé de vos économies, c'est que nous ne disposons pas de toutes les informations nous permettant de réaliser un calcul précis (consommation, prix actuel, etc.).

Vous pouvez consulter les grilles tarifaires des fournisseurs dans l'e-mail de présentation des offres.

Vous pouvez également visualiser le montant des mensualités prévisionnelles des nouveaux fournisseurs en cliquant sur « Découvrir vos mensualités » (sans obligation d'aller au bout de la démarche).

Questions les plus posées

Questions principales

- Le **tarif TTC de l'offre de l'achat groupé** me semble plus élevé que le tarif que je calcule à l'aide de ma facture, pourquoi?

Vous devez comparer les tarifs Hors Taxes.

Pourquoi? Parce que le tarif TTC n'apparaît pas sur votre facture. Les tarifs TTC sont des tarifs Toutes Taxes Comprises, cela signifie qu'ils incluent toutes les taxes présentes sur votre facture. Pour les calculer, il ne suffit donc pas d'ajouter la TVA aux tarifs Hors Taxes... mais également d'y ajouter les autres taxes et contributions présentes sur votre facture (CSPE, CTA, etc.).

Questions les plus posées

Questions principales

- **A qui s'adresser en cours de contrat** si j'ai des questions sur mes factures, mon contrat, etc.?

Vos fournisseurs sont à contacter en premier lieu.

Si vous n'obteniez pas de réponse à vos questions, Wikipower est disponible pour vous accompagner dans les démarches auprès du fournisseur, pendant toute la durée des contrats de l'achat groupé.

-
- **Que se passera-t-il à l'échéance des offres groupées?**

Les fournisseurs vous proposeront des tarifs par tacite reconduction.

Wikipower veillera à la qualité de ces tarifs et en informera la Mairie afin d'évaluer s'il est utile de proposer une solution alternative (nouvel achat groupé, autre offre).

Questions les plus posées

Questions principales

- **Quelles sont les aides** à l'achat d'un vélo à assistance électrique?

Une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique est mise en place par le Département. Le montant de l'aide est présenté en-dessous de chaque modèle de l'achat de l'achat groupé.

- *L'aide est d'un montant de 250 € auprès du prestataire Bicy et de 350 € pour les Cycles Lapierre*
- *Elle est accessible pour les modèles urbains et pliables (donc pas applicable pour les VTT).*
- *Cette aide est limitée à deux demandes par foyer fiscal (résidant dans le Département), sans condition de ressources.*
- *L'aide est à solliciter après achat du cycle.*

Questions?

